



REGLEMENT

concernant

LA PERIGORDINE

dimanche 9 juin 2019

ARTICLE 1 – NATURE DE LA MANIFESTATION

L'association CDP 24 affiliée à la FFC et à l'UFOLEP organise en Dordogne une épreuve cycliste de masse, basée à Montignac Lascaux le dimanche 9 juin 2019. L'épreuve est inscrite au calendrier UCI (Union Cycliste Internationale).

Deux formules sont proposées :

- Epreuve cyclosportive (formule chronométrée avec classements).
- Randonnée cyclotouriste (allure libre sans prise de temps ni classement).

Six parcours en ligne sont proposés :

Chaque participant peut librement choisir son horaire de départ et son parcours, qu'il soit cyclosportif(ve) ou randonneur(se). Pour faciliter l'organisation, il est demandé lors de l'inscription si le départ envisagé est 7h30 ou 9h00 sans que cela constitue un engagement ferme (la détection de la puce faisant foi du parcours choisi dans tous les cas).

Trois parcours au départ de 7h30 :

- « La Mammouth », parcours d'environ 210 km ;
- « La Périgordine », parcours d'environ 180 km ;
- « La Cro-Magnon », parcours d'environ 155 km.
 - Départ groupé à 7h30, avec choix libre entre ces trois parcours : séparation au 105^{ème} km (intersection D62/VC à La Cassagne) ; séparation au 138^{ème} km (intersection D60/D61 à Salignac-Eyvigues).

Trois parcours au départ de 9h00 :

- « La Panoramique », parcours d'environ 130 km ;
- « La Lascaux », parcours d'environ 100 km ;
- « La Pitchoune », parcours d'environ 75 km.
 - Départ groupé à 9h00, avec choix libre entre ces trois parcours : séparation au 24^{ème} km (intersection D62/VC à La Cassagne) ; séparation au 55^{ème} km (intersection D60/D61 à Salignac-Eyvigues).

ARTICLE 2 – INSCRIPTIONS

Modes d'inscription :

- Par internet :

L'inscription par internet est vivement recommandée : elle permet un traitement facile et commode, tant pour le(la) participant(e) que pour l'organisation.

L'inscription par internet peut se faire via les liens mis en place sur le site www.laperigordine-cyclo24.com, ou directement auprès de nos partenaires prestataires : ATS-Point Course (<https://www.ats-sport.com/>) ou Bike'n Connect (<https://bikenconnect.com/>). Les frais d'opération perçus par nos prestataires pour effectuer l'inscription et la transaction ne sont pas compris dans les tarifs d'engagement indiqués ci-après.

Nota : les inscriptions à distance seront considérées closes le jeudi 6 juin 2019 à minuit. A partir de vendredi 7 juin 2019 à 00h00, les inscriptions internet seront traitées comme inscription « Sur place ».

- Par courrier :

Les inscriptions peuvent également se faire au moyen du feuillet « bulletin d'inscription » à adresser avec le règlement par chèque libellé à l'ordre de « CDP24 » à : CDP24 – BP 10047 – 24002 Périgueux CEDEX (*Nota : la dernière levée de courrier sera effectuée le jeudi 6 juin 2019 à 10h00*).

- Sur place (stade de Montignac-Lascaux) :

Samedi 8 juin 2019 de 14h00 à 18h00 et dimanche 9 juin 2019 de 6h30 à 8h30.

Tarifs :

Les droits de participation s'élèvent à (y compris le repas à l'arrivée) :

- Formule cyclosportive : Tarif de 34 €, quel que soit le parcours choisi (trente quatre euros).
- Formule randonnée : Tarif de 26 €, quel que soit le parcours choisi (vingt six euros).

Ces tarifs s'appliqueront jusqu'au 26 mai 2019 inclus (internet ou cachet de la poste faisant foi).

- A partir du 27 mai 2019, et jusqu'au jeudi 6 juin inclus, une majoration de 6€ (six euros) s'applique. Le tarif sera alors de 40 € en formule cyclosportive et de 32 € en formule randonnée.

- Sur place, le traitement administratif de l'inscription générera un surcoût de 4€ (quatre euros). Le tarif sera alors de 44 € en formule cycloportive et de 36 € en formule randonnée.

Attribution des dossards :

Les numéros de dossards sont attribués par ordre d'enregistrement des inscriptions, ce qui valorise le placement dans les SAS. Les conditions d'accès aux SAS sont explicitées à l'article 6. Il est souhaitable que les concurrents qui considèrent pouvoir prétendre accéder à un SAS « prioritaire » se signalent lors de l'inscription en justifiant leur demande.

Particularités :

Les participants concernés doivent impérativement signifier leurs spécificités : « Handisportif (ve) » ; « Tandem » ; « Vélo à Assistance Electrique », afin qu'ils soient correctement classés dans la catégorie correspondante.

ARTICLE 3 – CHALLENGES ET CATEGORIES D'AGE ET DELAIS POUR L'OBTENTION DES DIPLOMES OR / ARGENT / BRONZE – RECOMPENSES

Challenge par équipes de cycloportifs :

L'organisation, souhaite mettre en avant la convivialité. C'est pourquoi l'accent est mis sur le classement par équipes de cycloportifs (ves). Les critères à remplir sont simples et sont les suivants :

- Une équipe est constituée de 3 à 5 équipiers (ères).
- Il est tenu compte du classement de chaque équipier (ère) dans sa catégorie individuelle de l'épreuve à laquelle il (elle) a pris part (un des six parcours chronométrés au choix).
- Le total de points de l'équipe correspond à l'addition des classements des trois équipiers (ères) dont le classement est le plus favorable.
- Le classement des équipes est ainsi obtenu par comparaison des scores obtenus, dans l'ordre croissant (du plus faible nombre de points au plus fort).

Par ailleurs :

- Tous les mélanges sont possibles, puisqu'il est tenu compte du classement par catégorie : mixité homme / femme, handisport, tandem (compte pour un cycle sur ce challenge), ... De même, il est possible de mixer non licenciés avec licenciés à des clubs ou des fédérations différentes.
- Tout participant(e) étant engagé individuellement, il (elle) peut facilement intégrer une équipe, indépendamment de son engagement individuel, et ce jusqu'à la clôture des inscriptions, et sans surcoût.
- Les équipes constituées doivent choisir un nom d'équipe, lequel doit être exempt de toute connotation à caractère tendancieux ou discriminatoire.
- L'inscription d'une équipe est gratuite.

Vous pouvez inscrire l'équipe pour l'un des trois challenges suivants (un seul choix possible) :

- Challenge « des copains » ;
- Challenge « des entreprises » ;
- Challenge « des clubs ».

Nota : il n'est pas possible d'intégrer dans une équipe des participants(es) en randonnée (pas de classement).

Challenge individuel cycloportifs (cycloportives) :

Tableau des catégories définies sur l'épreuve (préfixe « M » pour masculins ; préfixe « W » pour féminines) :

Catégories	Age	M5/W5	50 / 54 ans	MS/WS	75 ans et +
M1/W1	18 / 34 ans	M6/W6	55 / 59 ans	MJ/WJ	Junior
M2/W2	35 / 39 ans	M7/W7	60 / 64 ans	MK/WK	Cadet (tte)
M3/W3	40 / 44 ans	M8/W8	65 / 69 ans	MY/WY	Handisportif (ve)
M4/W4	45 / 49 ans	M9/W9	70 / 75 ans	T	Tandem

Notas :

Prise en compte de l'année de naissance (âge maximum atteint en cours d'année, indépendamment de l'âge au jour de l'épreuve). Exemple : né en 1964 – 55 ans courant 2018 : catégorie M6/W6.

Les Juniors(es) qui auront 18 ans révolus le jour de l'épreuve pourront choisir entre la catégorie « MJ/WJ » et la catégorie « M1/W1 ». A défaut de signaler leur choix, ils (elles) seront classés dans la catégorie « MJ/WJ ».

Participation de La Périgordine au « Trophée Label d'Or FFC »

Le règlement du « Trophée Label d'Or FFC » est consultable sur le site dédié <https://www.ffc.fr/trophee-label-dor/>

« La Périgordine » est une manche du trophée dont elle applique le règlement tel qu'il a été établi par les organisateurs ; en cas de modification ou de difficulté d'application, CYCLO 24 ne pourrait être tenu pour responsable.

La prise en compte des résultats de La Périgordine dans les classements du trophée sera assurée par les organisateurs du Trophée.

Seront classés pour le trophée :

- Les participants masculins des catégories M1 à M8 classés sur le parcours de 180km « La Périgordine » ;
- Les participantes féminines des catégories W1 à WS, les participants masculins des catégories M9 et MS, et les participants Handisportif (ves) des catégories MY et WY classés sur le parcours de 100 km « La Lascaux » ;

Notas :

La trophée considérant la catégorie M9/W9 comme 70 ans et plus, la catégorie MS/WS sera intégrée et classée pour ce trophée dans la catégorie M9/W9.

Les catégories Junior(e), Cadet(te) et Tandem ne sont pas pris en compte par le Trophée Label d'Or FFC.

Participation de La Périgordine au « Challenge Assurances Vélo »

Le règlement du « Challenge Assurances Vélo » est consultable sur le site dédié <http://www.assurancesvelo.com/challenge/> « La Périgordine » est une manche du challenge dont elle applique le règlement tel qu'il a été établi par les organisateurs de ce challenge ; en cas de modification ou de difficulté d'application, CYCLO 24 ne pourrait être tenu pour responsable.

La prise en compte des résultats, ainsi que la transposition entre les catégories de La Périgordine et les catégories du Challenge seront assurées par les organisateurs du Challenge.

Caractéristiques du Challenge :

- Le Challenge valorise prioritairement le nombre de km parcourus.
- Chaque participant est classé à la fois pour le « Challenge National », et également pour le « Challenge Nouvelle Aquitaine Sud-Ouest ».

Notas :

Les catégories Junior(e) et Cadet(te) ne sont pas pris en compte par le Challenge Assurances Vélo.

Challenge Assurances Vélo « VAE » :

Un classement spécifique VAE est prévu. Les engagés « VAE » en randonnée seront validés comme participants au « Challenge VAE Assurances Vélo ». Ils seront obligatoirement inscrits comme randonneurs et devront prendre le départ de 9h. Ils marqueront un total de points forfaitaire correspondant à la distance parcourue (75/100/130).

Nota : les conditions de participation avec un VAE sont précisées à l'article 6.

Tableau des délais pour l'obtentions des différents diplômes par catégories :

Parcours :	La Mammouth 210 km		La Périgordine 180 km		La Cro-Magnon 155 km		La Panoramique 130 km		La Lascaux 100 km		La Pitchoune 75 km	
Catégories/Age	Or	Argent	Or	Argent	Or	Argent	Or	Argent	Or	Argent	Or	Argent

Catégories Masculines

M1	18 / 34 ans	6h50	7h20	5h40	6h10	4h50	5h15	4h00	4h25	3h05	3h25	2h10	2h25
M2	35 / 39 ans	7h00	7h30	5h50	6h20	4h55	5h20	4h05	4h30	3h10	3h30	2h15	2h30
M3	40 / 44 ans	7h10	7h40	6h00	6h30	5h00	5h25	4h10	4h35	3h15	3h35	2h20	2h35
M4	45 / 49 ans	7h20	7h50	6h10	6h40	5h10	5h35	4h15	4h40	3h20	3h40	2h25	2h40
M5	50 / 54 ans	7h30	8h00	6h20	6h50	5h20	5h45	4h20	4h45	3h25	3h45	2h30	2h45
M6	55 / 59 ans	7h45	8h15	6h35	7h05	5h30	5h55	4h25	4h50	3h30	3h50	2h35	2h50
M7	60 / 64 ans	8h00	8h30	6h50	7h20	5h40	6h05	4h35	5h00	3h35	3h55	2h40	2h55
M8	65 / 69 ans	8h15	8h45	7h05	7h35	5h50	6h15	4h50	5h15	3h40	4h00	2h45	3h00
M9	70 / 75 ans									3h45	4h05	2h50	3h05
MS	+ de 75 ans									3h50	4h10	2h55	3h10
MK	Cadet	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2h50	3h05
MJ	Junior	-	-	-	-	-	-	4h20	4h50	3h25	3h45	2h30	2h45
MY	Handisportif	-	-	-	-	-	-	5h05	5h30	3h55	4h15	3h00	3h15

Catégories Féminines

W1	18 / 34 ans	8h15	8h40	7h00	7h35	5h55	6h30	4h50	5h20	3h35	4h05	2h40	3h00
W2	35 / 39 ans	8h30	9h05	7h15	7h50	6h05	6h40	5h00	5h30	3h40	4h10	2h45	3h05
W3	40 / 44 ans									3h45	4h15	2h50	3h10
W4	45 / 49 ans									3h50	4h20	2h55	3h15
W5	50 / 54 ans									3h55	4h25	3h00	3h20
W6	55 / 59 ans	8h50	9h30	7h35	8h15	6h25	7h00	5h20	5h50	4h00	4h30	3h05	3h25
W7	60 / 64 ans									4h10	4h40	3h10	3h30
W8	65 / 69 ans									4h20	4h50	3h15	3h35
W9	70 / 75 ans									4h30	5h00	3h20	3h40
WS	+ de 75 ans									4h40	5h10	3h25	3h45
WK	Cadette	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2h55	3h15
WJ	Juniore	-	-	-	-	-	-	-	-	4h20	4h50	3h15	3h35
WY	Handisportive	-	-	-	-	-	-	-	-	4h40	5h10	3h30	3h50

Catégorie Mixte

T	Tandem	8h15	8h45	7h05	7h35	5h50	6h15	4h45	5h10	3h40	4h00	2h45	3h00
---	--------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------	------

Toutes catégories		Au-delà de ces temps : brevet de Bronze											
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Nota :

Les organisateurs ne peuvent interdire l'accès à un parcours à tout participant(e) majeur(e). Cependant, à titre de prévention de la santé, de façon incitative, il n'est pas établi de classement pour certaines catégories (combinatoire physique/âge/distance). Si malgré tout, des participants(es) des catégories d'âge supérieurs souhaitent concourir sur un parcours plus long, ils (elles) seront classés dans la catégorie d'âge de référence la plus élevée.

Récompenses :

La remise des récompenses aura lieu sur le podium situé près de la ligne d'arrivée à partir de 14h30. Afin d'optimiser l'organisation des podiums, une chambre d'appel située près du podium permettra d'accueillir les récipiendaires et de préparer l'enchaînement des cérémonies. Pour prétendre accéder au podium, tout récipiendaire doit revêtir son maillot ou survêtement de cycliste. Les récipiendaires appelés et non présents au moment de la cérémonie d'honneur les concernant ne seront pas récompensés ultérieurement à la dite cérémonie.

Cycloportifs :

Un **trophée** sera remis aux cycloportifs (ves) suivants (es), en leur présence :

- Aux 3 premières femmes ; 3 premiers hommes ; 1^{er} handisport ; 1^{er} tandem du classement général sur chacun des six parcours ;
- aux 3 premières équipes de chaque challenge : copains / entreprises / clubs (trophée accompagné d'une récompense individuelle).

Une **récompense** sera remise aux cycloportifs (ves) suivants (es), en leur présence :

- Aux 3 premiers (premières) de chaque catégorie, sur chacun des six parcours – selon le tableau des catégories telles que définies ci-dessus.

Un **diplôme** sera décerné aux cycloportifs (ves) suivants (es) :

- A tous les cycloportifs et cycloportives classés (es), quel que soit leur classement. Le diplôme sera téléchargeable en version informatique via le lien sur le site www.laperigordine-cyclo24.com. – onglet « historique » puis « résultats ».

Randonneurs :

Rappel : la randonnée ne donne pas lieu à prise de temps et à classement.

Une **coupe** sera remise aux cyclotouristes suivants, en leur présence :

- A un groupe de randonneurs (randonneuses) cyclotouristes choisi au hasard parmi ceux ayant manifesté le plus d'enthousiasme.

Clubs :

Une **coupe** sera remise aux clubs suivants, en leur présence :

- A tous clubs représentés par au moins 10 licenciés : cycloportifs (ves), ou randonneurs (neuses).

Tombolas :

Vers 16h00, aura lieu le tirage de la tombola réservée aux participants.

Plusieurs lots seront attribués par tirage au sort parmi les numéros de dossards. Les détenteurs des numéros appelés devront impérativement être présents et se manifester au moment de l'appel de leur numéro, sans quoi le lot sera immédiatement réattribué.

A partir de 11h00, sous forme de « fil rouge », une tombola quizz ouverte à tous (participants ou public) aura lieu (tous les quarts d'heures environ). Les gagnants se verront remettre un lot.

Nota :

Les protocoles et récompenses du « Trophée Label d'Or FFC » et du « Challenge Assurance Vélo » sont indépendants et sont régies par les organisateurs de ce Trophée et de ce Challenge.

ARTICLE 4 – ACCUEIL ET SERVICES

Remise des dossards :

La remise des dossards s'effectuera sur place, à Montignac Lascaux, le samedi 8 juin 2019 de 14h à 18h et le dimanche 9 juin 2019 de 6h30 à 8h30.

Un fléchage sera mis en place pour vous guider vers le lieu d'accueil.

Un « package » vous sera remis comprenant : plaque de cadre avec puce (attaches à disposition) ; dossard ; consignes de sécurité et fiche de route individuelle comportant un numéro d'appel (à renseigner de vos données personnelles); cadeau souvenir. Il est précisé que pour toutes les inscriptions prises après le **26 mai 2019**, la remise d'un cadeau souvenir n'est pas garantie.

Le (ou les) ticket(s) repas éventuellement réservés seront fournis indépendamment lors de l'inscription.

Repas :

Un plateau repas vous sera servi sur présentation du ticket repas prévu avec votre inscription. Les accompagnants auront également accès à cette prestation. La réservation de leur repas, s'effectuera à l'avance via le bulletin d'inscription, ou en commande sur place (dans la limite des stocks disponibles). Le repas sera servi de 13h à 15h30 le 9 juin 2019 (environ – selon heure d'arrivée).

Parkings – toilettes - douches:

A Montignac, les parkings d'accueil d'une capacité adaptée seront aménagés près de la zone de départ. Un fléchage sera mis en place pour vous guider.

Des toilettes seront à votre disposition sur le village d'accueil (stade et gymnase), situées près de la zone de départ et des parkings.

Des douches seront mises à votre disposition à votre arrivée, situées près de la zone de départ et des parkings (un vestiaire du gymnase sera réservé aux féminines).

Randonnée pédestre pour les accompagnants :

Un stand réservé positionné dans la zone d'accueil sera réservé à la randonnée pédestre, organisée prioritairement à l'attention des accompagnants. Les inscriptions pourront être prises à l'avance ou se faire sur place ; le tarif est de 3€ (trois euros). Trois parcours d'environ 6, 9 et 12 km seront proposés (voir site www.laperigordine-cyclo24.com).

Le départ se fera de ce point, à 9h15 le dimanche 9 juin 2019. Les participants devront se conformer à l'encadrement prévu à cet effet et aux directives qui leur seront données sur place. Par sa signature sur la fiche de présence lors de l'inscription, tout participant (e) reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et l'accepte dans son intégralité. L'article 5 ci-avant précise les conditions requises pour participer en tant que randonneur (licence ou certificat médical, à défaut le (la) participant(e) validera par « lu et approuvé – signature » la mention suivante : « *Je déclare être en bonne forme physique, correctement entraîné(e) pour la randonnée prévue et ne pas avoir connaissance d'information médicale me contre-indiquant la pratique de la randonnée pédestre* ».

ARTICLE 5 – CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'épreuve est ouverte aux cyclistes masculins et féminins, ainsi qu'aux handisportifs (ves), licenciés (ées) de toutes fédérations et non licenciés (ées). L'âge requis pour participer est d'au moins 18 ans à la date de l'épreuve.

Toutefois, les moins de 18 ans des catégories « junior » nés (nées) en 2001 et 2002, et « cadets » nés (nées) en 2003 et 2004, pourront participer aux conditions suivantes :

- Les « juniors » seront admis et classés uniquement sur les parcours de 75, 100 et 130 km (« La Panoramique » ; « La Lascaux » et « La Pitchoune ») ;
- Les « cadets » seront admis et chronométrés uniquement sur le parcours de 75 km (« La Pitchoune ») ;
- Les mineurs (nés après le 9 juin 2001) seront sous la responsabilité de leurs parents (ou à défaut de l'accompagnant, responsable désigné formellement par les parents), qui ont obligation de signer le bulletin d'inscription en indiquant leur nom et numéro de téléphone (prise en charge par l'organisation uniquement du départ jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée).

Pour participer en tant que cycloportif (ve) :

- Les cyclistes licenciés(es) qui détiennent une licence obtenue par la fourniture d'une attestation médicale pour la pratique du cyclisme de compétition devront joindre une photocopie de licence (si non jointe au bulletin d'inscription, le numéro du dossard ne sera pas attribué. Il en est de même concernant les licenciés des fédérations cyclistes étrangères affiliées à l'UCI en tant que compétiteurs.
- Les autres participants devront joindre un certificat médical datant de moins d'un an au départ de l'épreuve attestant qu'ils ne présentent pas de contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition (si non joint au bulletin d'inscription, le numéro du dossard ne sera pas attribué. Il s'agit :
 - Des cyclistes licenciés(es) qui détiennent une licence obtenue par la fourniture d'une attestation médicale pour la pratique du cyclisme de loisir, ou affiliés à des fédérations étrangères de cyclisme non affiliées à l'UCI en tant que compétiteurs ou non compétiteurs ;
 - Des licenciés qui détiennent une licence obtenue par la fourniture d'une attestation médicale pour un sport de compétition autre que le cyclisme ;
 - Des non licenciés(es) quelle que soit leur nationalité.

Pour participer en tant que randonneur (se) :

La présentation d'une licence ou d'un certificat médical n'est pas obligatoire. Cependant :

- La présentation d'une licence, ou d'un certificat médical datant de moins d'un an à la date de l'épreuve, attestant que le (la) participant(e) ne présente pas de contre-indication à la pratique du sport (ou d'un sport – quel que soit le sport mentionné) dispense de toute autre formalité.
- En l'absence de présentation d'une licence ou d'un certificat médical, il sera demandé lors du retrait du package de signer un registre sur lequel le (la) participant(e) validera par « lu et approuvé – signature » la mention suivante : « *Je déclare être en bonne forme physique, correctement entraîné(e) pour la randonnée prévue et ne pas avoir connaissance d'information médicale me contre-indiquant la pratique de la randonnée cycliste* ».

ARTICLE 6 – MESURES D'ORDRE

Sur les parcours :

Accès aux SAS :

Afin d'organiser la procédure de départ, chaque participant(e) sera dirigé, en fonction de son numéro de dossard, vers un SAS défini. Un avant SAS sera réservé aux invités et partenaires ; puis suivra un SAS restreint réservé aux cycloportifs « prioritaires » – dont le but est d'éviter les remontées de file par les plus rapides. Les SAS suivants seront formés par séries de dossards cycloportifs suivant l'ordre chronologique. Enfin, les randonneurs seront dirigés vers un SAS positionné après les cycloportifs.

Sécurité sur le circuit :

Le port du casque homologué UCI est obligatoire pour tous, sur la totalité du parcours, sous peine d'être mis hors course. De même, la circulation n'étant pas interrompue, il est impératif de respecter le code de la route, de n'utiliser que la partie droite de la chaussée, et d'assurer sa propre sécurité en adaptant sa vitesse.

Des signaleurs à poste fixe seront mis en place aux emplacements préalablement prédéfinis. Les participants devront se conformer à leurs directives. Par ailleurs, une escorte motorisée encadrera l'épreuve.

Le départ et l'arrivée auront lieu au même endroit, l'accès sera fléché.

Les concurrents devront se conformer aux directives des arbitres, signaleurs et commissaires de course lors de leur mise en place dans les sas de départ.

Les parcours étant entièrement fléchés, il est interdit de prendre un autre itinéraire. Le passage aux différents points de contrôle disposés sur les parcours est obligatoire. Tout participant cycloportif n'ayant pas été enregistré à l'un des points de contrôle se trouvera automatiquement non classé.

Ravitaillements :

Plusieurs ravitaillements répartis sur les parcours seront mis à votre disposition.

Des points d'eau supplémentaires seront mis à votre disposition en cas de forte chaleur.

Aptitude du matériel :

L'utilisation de matériel non homologué par l'UCI est interdite (selon l'actualité, l'organisation adoptera les mesures en vigueur à la date de l'épreuve). Par exemple, suite à une décision de l'UCI de juin 2017, sur les cycloportives, donc applicable sur La Périgordine : les vélos équipés de freins à disque sont autorisés ; les guidons de triathlètes et les prolongateurs sont interdits.

Tout participant se doit d'avoir un matériel vérifié et en parfait état (freins, pneus) avant de prendre le départ, et de prévoir des pièces de rechange (chambre à air indispensable), ainsi que des vêtements adaptés. Le matériel, accessoire au vélo, devra être correctement fixé afin d'éviter tout risque de chute, de bris ou de perte sur la chaussée. Toute négligence de sa part dans ce domaine, engage l'entière responsabilité du participant.

Maîtrise des délais et fermeture de l'épreuve :

Afin de maîtriser les délais, le point de bifurcation de La Cassagne au 105^{ème} km sera fermé à 11h45 – soit 4h15 après le départ, obligeant les cyclos qui atteignent ce point après cet horaire à emprunter l'itinéraire le plus court – soit « La Lascaux » – 50km leur restant alors à parcourir. De même, le point de bifurcation de Salignac-Eyvignes au 138^{ème} km sera fermé à 13h00 – soit 5h30 après le départ, obligeant les cyclos qui atteignent ce point après cet horaire à emprunter l'itinéraire le plus court – soit « La Périgordine » – 43km leur restant alors à parcourir.

Les signaleurs assureront la protection jusqu'au passage des derniers cycloportifs – des motos de queue ayant en charge leur repérage et l'information auprès des signaleurs. La protection des carrefours ne sera plus assurée pour les randonneurs attardés (qui n'auront pas la priorité de passage).

Deux fourgons balai assurent la fermeture de l'épreuve.

La fermeture du circuit « La Cro-Magnon » sera assurée par un premier fourgon balai qui partira à 7h45 de Montignac Lascaux à la vitesse de 22km/h, et ce jusqu'au point de regroupement des circuits à Saint-Crépin-Carlucet (intersection D60/D56). Un second fourgon balai partira du point de séparation de La Cassagne sur le parcours « La Mammouth » à 12h à la vitesse de 22km/h, et ce jusqu'à l'arrivée (arrivée vers 15h45). Afin d'assurer également la fermeture du circuit « La Périgordine » jusqu'au point de regroupement de Saint-Crépin-Carlucet, le premier fourgon balai restera stationnée à Salignac-Eyvignes jusqu'à l'arrivée du second fourgon balai à ce point à environ 13h30.

Tout participant(e) qui, suite à une défaillance physique ou technique se verrait rattrapé par un fourgon balai et qui ne serait pas en mesure de continuer devant celui-ci, se verrait invité(e) à monter dans ce fourgon balai. En cas de refus, il(elle) serait considéré exclu de l'épreuve.

Assistance médicale :

Une assistance médicale de premiers secours et d'encadrement médical est mis en place sur l'épreuve : 2 médecins, 2 ambulances, 8 secouristes (un poste plus deux binômes), en liaison avec SAMU et pompiers. Les secouristes devront pouvoir facilement trouver (poche, sac à dos, ...) la fiche de route individuelle sur laquelle nous incitons vivement les participants à inscrire les principaux renseignements nécessaires aux secours (groupe sanguin, allergies, ...). Ce dispositif intervient en complément des moyens de secours conventionnels et publics.

Gestion des déchets :

Des zones déchets « ECO ZONE » seront mises à votre disposition à plusieurs endroits du parcours.

Il est formellement interdit de jeter tout objet, récipient, aliment, document, papier ou détritrus en dehors de ces zones. De même, au sein du village départ/arrivée, la gestion des déchets sera réalisée en application du protocole établi pour la circonstance par l'autorité organisatrice.

L'épreuve est labellisé « GREEN CYCLING » - (ECO CYCLO), et à ce titre, s'engage à en respecter la charte.

Conditions de participation des vélos à assistances électriques (VAE) :

- Les VAE – conformes à la directive européenne 92/61/EEC – sont autorisés en formule randonnée : assistance uniquement lorsque le cycliste pédale ; l'assistance se coupe au-dessus de 25 km/h ; moteur inférieur à 250 watts.
- L'utilisation d'un VAE doit obligatoirement être déclaré lors de l'inscription (ou lors du retrait du package).

Nota : Afin d'encourager et de valoriser l'utilisation du VAE, le « Challenge Assurances Vélo » a prévu une catégorie spécifique « VAE » qui ne prend en compte aucun critère de compétition (voir article 4).

Assistance :

Vous devrez assurer votre propre dépannage mécanique (crevaisin, ...). Néanmoins, une équipe de dépannage suivra le parcours pour vous venir en aide (main d'œuvre gratuite). En cas de mise à disposition de fournitures (pneu, ...), il vous sera demandé de vous acquitter du règlement dès votre arrivée au stand accueil. A défaut, une facture incluant les frais de traitement vous sera adressée.

Ce service d'aide ne peut être tenu pour responsable en cas d'incident ou chute consécutivement à son intervention.

Arrivée :

L'arrivée sera jugée sur un espace privatif pour les 200 derniers mètres (environ).

Dès la ligne d'arrivée franchie, votre plaque de cadre sera récupérée (contenant la puce électronique située à l'arrière) et un ravitaillement vous sera offert.

Vous trouverez un stand accueil près duquel les résultats seront affichés.

Une fois la ligne d'arrivée franchie, les participants ne sont plus sous la responsabilité de l'organisation. En particulier, les mineurs passent de facto sous la responsabilité de l'accompagnant responsable désigné sur le bulletin d'inscription.

Le service médical restera néanmoins à leur disposition jusqu'à leur départ du site.

Identification :

La pose d'une plaque de guidon est obligatoire et permet d'identifier les participants. Une puce est incorporée à l'arrière de la plaque qui devra être placée au centre de votre guidon. Il est interdit d'apporter une modification à cette plaque (découpage, pliage, ...), cela pourrait provoquer un dysfonctionnement. Cette plaque sera récupérée à l'arrivée, ou à restituer en cas d'abandon, au stand accueil. Le cas échéant, il sera facturé 20€ à tout participant n'ayant pas restitué cette plaque.

Fiche de route :

Il est vivement conseillé à chaque participant de détenir, dans une poche facilement accessible, la « Fiche de route individuelle » ; En cas d'absence, ou d'impossibilité de la trouver facilement, l'organisation ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable. Elle permettra aux secours d'avoir, en cas de besoin, les éléments nécessaires, à savoir :

<i>Personne à joindre en cas d'urgence : M.</i> _____ <i>N° tél :</i> __ / __ / __ / __ / __
<i>Groupe sanguin :</i> _____ <i>Le cas échéant :</i> _____
<i>Information médicale particulière (asthme, diabète, allergie, autre) :</i> _____
<i>Médicaments :</i> _____
<i>Si mineur (obligatoire) : accompagnateur responsable: M.</i> _____ <i>N° tél :</i> __ / __ / __ / __ / __

Arrêt imprévisible de l'épreuve :

Il ne sera pas effectué de remboursement dans le cas d'arrêt, de neutralisation ou de modification de l'épreuve indépendante de la volonté et de la responsabilité de l'organisation, du fait d'une force majeure (ordre d'une autorité, préfecture, gendarmerie ; intempérie périlleuse ; manifestation, ...).

Droit à l'image :

En participant à cette manifestation, vous acceptez que l'organisation puisse utiliser votre image (résultats, images fixes ou audio-visuelles) pour la promotion et la diffusion, sous toutes ses formes de supports (vidéos, journaux, photos papier, site internet, ...) y compris les documents promotionnels et publicitaires. Celles-ci pourront être utilisées, cédées, louées ou échangées notamment pour les opérations d'informations commerciales dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements ou traités. Tout désaccord avec cette clause devra être formalisé par écrit et accusé en réception par l'organisation, 8 jours au moins avant la date de l'épreuve. L'organisateur, ses ayants droits, ses ayants cause s'interdisent expressément d'utiliser le nom, la voix ou l'image des participants dans un support à caractère pornographique, raciste, xénophobe et plus généralement, s'interdisent toute exploitation préjudiciable à la dignité des participants.

Loi Informatique et Liberté :

Conformément à la loi sur l'informatique et les libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant. Par notre intermédiaire, vous pouvez être amené à recevoir des propositions d'autres sociétés ou associations. Si vous ne le souhaitez pas, il vous suffit de nous écrire en nous indiquant votre nom, prénom, adresse et si possible votre numéro de dossard.

Mise hors course :

Les membres de l'organisation agissant sous l'autorité du Directeur de course ont le pouvoir de sanctionner, voire d'exclure sur le champ tout concurrent ne se conformant pas au règlement ou n'obtempérant pas à leurs ordres.

De même, le personnel médical est habilité à stopper et à faire évacuer tout participant présentant des risques pouvant nuire à sa santé ou à sa vie.

Les concurrents ne respectant pas l'esprit sportif et «fair-play» de l'épreuve, surpris en situation de fraude (sas non respecté, départ anticipé, itinéraire non respecté, ...), ou ayant un comportement ou une pratique irresponsable voire dangereuse (tenue de propos irrespectueux ou injurieux, incivilité, utilisation de produits dopants, jet d'objets, de documents ou de déchets, conduite dangereuse, infraction au code de la route etc...) seront exclus de l'épreuve.

L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident qui serait causé par ou avec une voiture suiveuse d'un (ou de plusieurs) concurrent(s). Les voitures suiveuses sont dangereuses, irrespectueuses des autres participants et de l'organisation. Les ravitaillements et assistances privées sur le parcours sont interdits sous peine de disqualification.

Tout concurrent qui se verra signifier par un membre de l'organisation sa mise hors course devra rendre sa plaque de cadre et monter dans la voiture balai. En cas de refus, il ne sera plus couvert par l'organisation, celle-ci déclinant toute responsabilité.

Engagement et renoncement :

Tout participant reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte les clauses, dans son intégralité.

L'inscription à l'épreuve se fait prioritairement via la procédure d'inscription en ligne sur le site internet www.laperigordine-cyclo24.com, à défaut sur un bulletin d'inscription papier. Les tarifs sont présentés sur le site internet de l'épreuve. S'agissant d'un contrat de vente à distance pour une activité de loisir à date déterminée, le droit de rétractation ne s'exerce pas pour l'inscription à La Périgordine (L121-19, L121-17 et L121-21-8 du code du commerce). L'engagement est ferme et définitif. Aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement.

L'inscription est personnelle et nominative, elle ne peut être ni échangée ni cédée. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Cette inscription donne droit à l'attribution chronologique d'un numéro de plaque de cadre/dossard.

Pour être pris en compte, tout engagement sera validé par la signature du bulletin d'inscription (ou du cochage de l'acceptation du règlement pour l'inscription par internet), attestant que le participant reconnaît le présent règlement et en accepte toutes les clauses dans leur intégralité.

Tout inscrit s'engage de facto à détenir une assurance le garantissant pour tout accident envers lui-même ou un tiers (détails dans le paragraphe « Assurances »).

Par ailleurs, l'organisation se réserve le droit de limiter le nombre de participants et de suspendre les inscriptions le moment venu.

Lutte anti-dopage :

La Périgordine est une épreuve organisée sous l'égide de la FFC. A ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place. Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti-dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport.

Tout participant à qui il est demandé d'effectuer un contrôle antidopage se doit de se soumettre immédiatement à ce dit contrôle.

Assurances :

Responsabilité Civile : Les organisateurs ont souscrit un contrat qui couvre leur Responsabilité Civile ainsi que celle des participants engagés, pour les dommages matériels ou corporels qu'ils pourraient causer accidentellement à des tiers ou se causer entre eux. Elle ne prend effet que sur l'itinéraire officiel et pendant la durée de l'épreuve, pour des participants régulièrement inscrits et contrôlés au départ et jusqu'à l'arrivée, les pointages officiels (manuel ou tapis chrono) faisant seule foi. Elle couvre également le champ de la randonnée pédestre pour laquelle elle s'applique de la même manière.

Dommages corporels, assurance individuelle accident : les participants reconnaissent connaître et accepter les risques normaux et fréquents liés à la pratique du vélo, tels que les chutes individuelles ou collectives.

Les frais des soins médicaux, chirurgicaux, d'hospitalisation, d'évacuation et de rapatriement, autres que ceux assurés par les dispositifs de secours, restent à la charge des participants.

Conformément aux dispositions de l'article L321-4 du Code du sport, les organisateurs insistent sur l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la participation à cette manifestation peut les exposer. Il appartient aux participants de se garantir pour ce type de dommages. Les licenciés doivent vérifier auprès de leur fédération qu'ils sont bien couverts de manière suffisante pour les dommages corporels encourus lors de leur participation à ce type d'épreuve. Dans le cas contraire il est de leur intérêt, ainsi que celui des non-licenciés, de souscrire une telle assurance auprès de l'assureur de leur choix. L'organisation vous offre la possibilité de souscrire à une assurance individuelle accident au tarif forfaitaire de 4€ (quatre euros – voir conditions sur le site www.laperigordine-cyclo24.com).

Dommage et responsabilité matériel : Ni l'organisateur ni son assureur ne couvrent les dommages que pourraient subir le matériel et les équipements des participants, notamment en cas de chute ou de vol. Il incombe à chacun de se garantir contre

ce type de risques auprès de l'assureur de leur choix. Les participants reconnaissent la non-responsabilité des organisateurs pour la surveillance des biens ou objets personnels en cas de vol ou de perte. Les objets, accessoires ou vélos remis à des tierces personnes pendant l'épreuve (membre de l'organisation ou non) le seront sous l'entière responsabilité du participant déposant.

En cas de sinistre, pouvant mettre en jeu la responsabilité de l'organisateur, une déclaration devra être adressée dans un délai de 48 heures, par écrit, à l'organisateur en recommandé. Cette déclaration devra comporter les circonstances précises et détaillées du sinistre, ainsi que tout justificatif, afin de constituer un dossier admis par les Compagnies d'Assurances.

Action de solidarité :

En participant à La Périgordine, vous soutenez la recherche et le combat contre la maladie d'Alzheimer, et par ce geste, vous soutenez également l'entourage des malades, leur cadre de vie et leurs proches. Un montant équivalent à un euro par participant sera reversé à l'association France Alzheimer Dordogne.

Tenue à jour du présent règlement :

Le présent règlement a été rédigé en langue française qui sera considérée comme langue officielle. Il est soumis à la loi française. Pour tout cas non prévu ci-dessus, il sera fait référence aux règlements généraux de la FFC en vigueur au jour de l'épreuve.

Toute interprétation ou réclamation concernant l'épreuve, le règlement ou son application doit être adressée, par écrit, à l'organisateur.

LES ORGANISATEURS SE RESERVENT LE DROIT DE MODIFIER LE PRESENT REGLEMENT SI LES CIRCONSTANCES LES Y OBLIGENT.